



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION ALSACE

Strasbourg, le 18 mai 2015

**Instance informelle de dialogue sur la réforme territoriale de l'Etat en région
Réunion d'installation**

**13 mai 2015 à 11h
Hôtel de la Préfecture Strasbourg**

Compte rendu

M. Stéphane BOUILLON, Préfet préfigurateur de la région ACAL, ouvre la première séance de l'instance informelle de dialogue sur la réforme territoriale de l'Etat.

Il remercie l'ensemble des participants de leur présence et, tout particulièrement, les organisations syndicales d'avoir bien voulu désigner leurs représentants respectifs dans les délais contraints qui ont été imposés à tous.

Il remercie également de sa présence M. le Recteur coordonnateur.

M. le Préfet préfigurateur précise que cette instance est une instance informelle et qu'elle ne se substitue en aucun cas aux Comités techniques de proximité et autres organes du dialogue social.

Il rappelle ensuite les règles posées pour la réforme territoriale par Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, notamment lors de sa visite récente dans la région :

- limiter le plus possible les mobilités
- le cas échéant, accompagner le mieux possible les agents, avec en particulier l'appui des organisations syndicales.

M. le Préfet préfigurateur, en se basant, entre autres, sur sa lettre de mission, décrit les contours et objectifs de la mission de préfiguration telle qu'il entend la mettre en œuvre :

- rassembler autour de lui les fonctions stratégiques, ce qui ne devrait pas représenter plus de 10 à 20 personnes supplémentaires par direction régionale ;
- pour la gestion du travail quotidien, créer des pôles de compétences dans les autres villes de la région – les Préfectures de département auront aussi un rôle à jouer dans ce cadre infra-régional -

Il souligne les grands axes de la réforme pour cette région :

- importance pour l'aménagement du territoire : mettre en lumière les points et enjeux communs et développer les synergies pour plus d'efficacité, plus de poids au niveau national et plus d'expérience ;
- enjeu du transfrontalier : faire en sorte que cette région s'ouvre davantage vers l'Europe centrale et vers ses pays limitrophes ;
- construire l'avenir en travaillant sur des projets communs.

Il donne ensuite la parole à M. Dominique BEMER, Directeur de projet, qui rappelle les grandes phases de la réforme et remet en séance le calendrier élaboré par la DGAFP :

- jusqu'à fin juin 2015 : construction d'organisations-cibles (premières indications en matière de moyens, d'effectifs, des missions associées, des compétences critiques, de l'infrastructure au sens large et de l'immobilier) qui seront soumises au Premier Ministre ; celui-ci prendra ses décisions en juillet sur cette base ;
- de juillet à fin décembre 2015 : phase de maturation ;
- de janvier 2016 à janvier 2019 : mise en place.

ainsi que les mesures d'accompagnement mises en place :

- la DGAFP étoffe le dispositif d'accompagnement, plusieurs chantiers sont engagés ;

- l'accompagnement individualisé repose largement sur les réseaux de conseillers mobilité-carrière : celui de l'ACAL sera mobilisé rapidement ;
- la préoccupation principale est qu'il y ait une égalité de traitement des agents (mise en place d'un fonds interministériel, harmonisation des mesures, ...).

M. le Préfet préfigurateur invite également M. Gilles PECOUT, Recteur coordonnateur, à intervenir. Celui-ci rappelle les objectifs de sa lettre de mission : expliciter la réforme en adéquation avec le Préfet préfigurateur, mais sans alignement systématique et organiser la réforme avec tous les acteurs de la communauté éducative.

M. le Préfet préfigurateur laisse ensuite place aux échanges.

Les principaux sujets soulevés par les organisations syndicales sont les suivants :

- le calendrier très resserré de la réforme
En ce qui concerne l'Education nationale, M. Gilles PECOUT informe qu'une concertation d'ampleur est en train d'être organisée avec toute la communauté éducative (enseignants et non-enseignants), avec des réunions itinérantes mais toujours dans un calendrier contraint et avec un rythme soutenu. Les réunions inter-académiques auront notamment pour objectif de lister les enjeux. M. Stéphane BOUILLON précise que l'objectif, dans ce calendrier contraint, est l'efficacité, la souplesse et de garder la proximité. Il informe qu'il a réuni, le 12 mai, le CAR interrégional ainsi que le collège des Préfets. Il est évident que le calendrier est resserré, mais trois ans sont prévus avec une mise en place progressive.

En ce qui concerne les services, des processus d'état des lieux ont été mis en place dans certains d'entre eux et le dialogue social s'organise (rendez-vous réguliers, CT, CT conjoints).

- l'inquiétude,
 - o par rapport à d'éventuelles mobilités forcées,
 - o par rapport au flou actuel et au manque de vision,
 - o par rapport à un sentiment d'abandon des agents qui ont déjà subi la RGPP et la MAP, par rapport aux moyens (économies d'échelles ?),
 - o par rapport à une désertification du territoire au profit de Strasbourg et une réduction du service public dans certains secteurs

M. le Préfet préfigurateur rappelle que les décisions ne seront prises qu'en juillet ; d'ici là, il est important de travailler dans le cadre fixé. Il reste d'autres incertitudes comme les décisions des collectivités, du CESER, des chambres consulaires, ... que nous connaissons au fur et à mesure (cf. élections régionales en décembre).

Des éléments des diagnostics régionaux seront fournis lors de la prochaine réunion

Strasbourg chef-lieu de la région est inscrit dans la loi et l'ACAL pourra profiter de ses atouts.

- Le rappel du respect du statut général et des statuts particuliers des fonctionnaires et la sauvegarde du service public de proximité

Les représentants des organisations syndicales s'inquiètent aussi de la prise en charge de leurs frais de déplacement en général et, plus particulièrement, pour les représentants non fonctionnaires. La question sera posée au niveau national.

La prochaine réunion de l'instance informelle aura lieu le jeudi 25 juin 2015 (le lieu reste à définir).

A 13 heures, M. le Préfet préfigurateur clôt la séance de travail.

Le Préfet préfigurateur,

 Stéphane BOUILLON